

Police MAG

Le trimestriel de votre zone de police **Mons - Quévy**

1^{er} Trim 2016

POLICE DE PROXIMITÉ : NOS OUTILS

PAGE 4

PETITES ET GRANDES REMORQUES : IMMATRICULATION ET TAXE DE CIRCULATION

PAGE 7



Une police proche de vous

L'inspecteur de quartier est un maillon essentiel dans l'organisation de la police qui doit assurer aux citoyens paix et sécurité.

Mesdames,
Messieurs,

Le policier ou la policière de quartier est à votre service.

Peut-être vous n'avez-vous pas encore fait sa connaissance ? Désormais, vous pouvez prendre directement contact par téléphone ou par internet.

Comme vous le lirez dans les pages suivantes, il suffit que vous identifiiez le quartier dans lequel vous vivez sur le territoire du Grand-Mons et vous trouverez directement le nom des policiers ainsi que leur numéro de téléphone portable.

Par ailleurs, vous pouvez entrer en contact avec votre inspecteur de quartier en introduisant votre adresse sur le site internet de la police www.policemonsquevy.be

N'hésitez donc pas à solliciter votre inspecteur de quartier dès que le besoin s'en fait sentir.

Il a besoin de vous, comme vous avez besoin de lui pour que la sécurité et la convivialité règnent dans votre quartier.

L'une de mes principales priorités, vous le savez, est la sécurité des citoyens. Avec les forces de police, nous faisons le maximum pour la garantir.

Au moment de conclure cet éditorial, j'ai une pensée émue pour Christophe et Vincent, les deux jeunes policiers malheureusement décédés en ce début d'année. Je tiens à leur rendre l'hommage qu'ils méritent et je leur dédie ce numéro.

Avec tout mon dévouement,

Elio **DI RUPO**
Bourgmestre
Ministre d'Etat





COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ DE MONS CENTRE

Place Louise 1 – 7000 MONS

OFFICIER RESPONSABLE : Commissaire Lucia POLISINI

TÉL : 065 979 214

FAX : 065 979 219

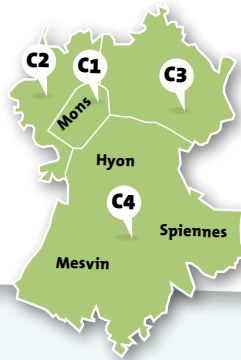
EMAIL : mons@policemonsquevy.be

HORAIRES :

Du lundi au vendredi – de 8h00 à 17h00

COMMUNES CONCERNÉES :

- Mons – 7000
- Hyon – 7022
- Mesvin – 7022
- Nouvelles – 7022
- Ciply – 7024
- Spiennes – 7032



COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ DE JEMAPPES

Place de Jéricho 17 / J – 7012 JEMAPPES

OFFICIER RESPONSABLE : Commissaire Cynthia TIS

TEL : 065 979 255

FAX : 065 979 259

EMAIL : jemappes@policemonsquevy.be

HORAIRES :

Du lundi au vendredi – de 8h00 à 17h00

COMMUNES CONCERNÉES :

- Ghlin – 7011
- Flénu – 7012
- Jemappes – 7012
- Nimy – 7020
- Maisières – 7020
- Cuesmes – 7033



SERVICE DES ARMES

Boulevard Saintelette 76 – 7000 MONS

TEL : 065 979 078

FAX : 065 979 380

EMAIL : francoise.vandepontseele.4224@police.be
marcel.humbrun.5938@police.be
jean-philippe.roman.8559@police.be

GRADÉ RESPONSABLE :

Inspecteur Principal
Françoise VANDEPONTSEELE

J'aimerais acheter une arme. Quelles sont les dispositions légales ? J'ai hérité d'une arme ? J'aimerais la garder ou au contraire, je ne veux pas la garder. Que faire ?

N'hésitez pas à nous consulter, l'équipe du service armes est à votre service pour répondre à toutes vos questions.



de quartier



Police

Mons-Quévy

QUARTIER	ÉQUIPE DE QUARTIER	TÉLÉPHONE
COMMISSARIAT D'HAVRÉ		
HORAIRE : De 8h00 à 17h00		
TEL. 065 979 235		
VOTRE COMMISSAIRE : Daniel FORGE		
LE RESPONSABLE DES SECTEURS :		
H1/H2/H3 – Inspecteur Principal Olivier DEVISE		
NOS INSPECTEURS DE QUARTIER :		
H1	Patrice DANTOING Pascal BERNARD François MARQUANT	
H2	Christian CHEVALIER Fanny BROHEZ	
H3	Ariane ROUSSEAU Catherine CHEVALIER	

QUARTIER	ÉQUIPE DE QUARTIER	TÉLÉPHONE
COMMISSARIAT DE QUÉVY		
HORAIRE : De 8h00 à 17h00		
TEL. 065 979 245		
VOTRE COMMISSAIRE : Claude TIS		
LE RESPONSABLE DES SECTEURS :		
Q1/Q2 – Inspecteur Principal Eric GENIQUE		
NOS INSPECTEURS DE QUARTIER :		
Q1	Nicolas HUPIN Thierry MASSE Delphine GOBIER	
Q2	Emmanuel BURY Michel WOLFS Pascal DE COOMAN	

QUARTIER	ÉQUIPE DE QUARTIER	TÉLÉPHONE
COMMISSARIAT DE MONS		
HORAIRE : De 8h00 à 17h00		
TEL. 065 979 214		
VOTRE COMMISSAIRE : Lucia POLISINI		
LES RESPONSABLES DES SECTEURS :		
c1 – Inspecteur Principal Laurent MARTINEZ & Inspecteur Principal Pascal DUPONT		
c2/c3/c4 – Inspecteur Principal Fabrice FLAMENT & Inspecteur Principal Gaëtan LEMAIRE		
NOS INSPECTEURS DE QUARTIER :		
C1	Emmanuel SERMANT Stéphane DEMAN Vincent VIVIER David BECQUEREAU Frédéric THAYSE Sophie BLANQUET Guillaume CAUFRIEZ Marie FASTRES Valentin LAFOT François JOUNIAUX	
C2	Sophie CORDIER Sébastien MOINEAU Célia GODART Elody DEBAY	
C3	Sébastien WATTIER Irina KAPUSZINSKI Loïc HONOREZ Hélène WATTEYNE Sarah QUARANTA	
C4	Fabrice GILLARD Gaëtan DUFIEF Laetitia LHOIR Aurore DUMONT Julie HUBERLANT	

QUARTIER	ÉQUIPE DE QUARTIER	TÉLÉPHONE
COMMISSARIAT DE JEMAPPES		
HORAIRE : De 8h00 à 17h00		
TEL. 065 979 255		
VOTRE COMMISSAIRE : Cynthia TIS		
LES RESPONSABLES DES SECTEURS :		
J1/J2 – Inspecteur Principal Patrick THIBAUT		
J3/J4/J5 – Inspecteur Principal Frédéric DEMARCIN		
J6/J7 – Inspecteur Principal Marc VERDURE		
NOS INSPECTEURS DE QUARTIER :		
J1	Sabine SORNASSE Syvye ROBIN Mathieu FLAMAND	
J2	Damienne GENGOUX Jean-Marc DELIN	
J3	David VERLEZ Massimo CORDA	
J4	Pascal ALSTEEN Christel BROHEZ	
J5	Ronald DELAERE Cédric GAUTIEZ Julie BASELLO	
J6	James BAUDOUR Jean-François CLAUZ Antoine BERTE	
J7	Franky GILSON Frédéric LION Antoine BERTE	

Numéro en cas d'urgence : **101**



COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ DE QUÉVY

Rue de la Gendarmerie 63 / C – 7040 QUEVY

OFFICIER RESPONSABLE : Commissaire Claude TIS

TEL : 065 979 245

FAX : 065 979 249

EMAIL : quevy@policemonsquevy.be

HORAIRES :

Du lundi au vendredi – de 8h00 à 17h00

COMMUNES CONCERNÉES :

- Asquillies – 7040
- Aulnois – 7040
- Blaregnies – 7040
- Bougnies – 7040
- Bougnies – 7040
- Genly – 7040
- Givry – 7041
- Goegnies Chaussée – 7040
- Harmignies – 7022
- Harvengt – 7022
- Havay – 7041
- Quévy-le-Grand – 7040
- Quévy-le-petit – 7040



COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ D'HAVRÉ

Place d'Havré 1 – 7021 HAVRÉ

OFFICIER RESPONSABLE : Commissaire Daniel FORGE

TEL : 065 979 235

FAX : 065 319 215

EMAIL : havre@policemonsquevy.be

HORAIRES :

Du lundi au vendredi – de 8h00 à 17h00

COMMUNES CONCERNÉES :

- Havré – 7021
- Saint-Symphorien – 7030
- Villers Saint-Ghislain – 7031
- Obourg – 7034
- Saint-Denis – 7034



www.policemonsquevy.be

Téléchargez directement les formulaires de demande sur notre site !

Environ 500 demandes de modification du stationnement pour déménagement sont traitées chaque année par le service GEP.



SERVICE DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

Le GEP est un point de contact fondamental entre la zone de police et les citoyens. Il gère des domaines cruciaux pour l'organisation de la vie de la cité et de la sécurité routière.

Ce service délivre des autorisations pour des chantiers, la pose d'un container, des cartes d'accès, des réservations de stationnement, ...

OFFICIER RESPONSABLE : Commissaire Guy LIMAGE

À SAVOIR !

Les cartes « riverain » sont délivrées par le service des horodateurs. La liste des rues concernées est disponible sur notre site web (www.policemonsquevy.be). Ils vous accueillent de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 au commissariat central. Emportez les documents du véhicule.



PETITES ET GRANDES REMORQUES

Le point sur l'immatriculation et la taxe de circulation



Petite remorque = Lorsque la MMA (Masse Maximale Autorisée. En clair, remorque chargée) ne dépasse pas 750 kg

Grande remorque = Lorsque la MMA (Masse Maximale Autorisée) dépasse 750 kg

Si vous utilisez une petite remorque en Région Wallonne, vous êtes redevable d'une taxe de circulation. Malgré qu'elles ne fassent pas l'objet d'une immatriculation propre auprès de la DIV (Direction Immatriculation des Véhicules), elles doivent être munies de la reproduction de la plaque d'immatriculation du véhicule tractant.

Si vous tractez une grande remorque, vous devez vous acquitter de la taxe également. Une plaque propre à la remorque doit être apposée. Une fois la taxe de circulation acquittée, un signe distinctif fiscal vous sera transmis. Sachez que celui-ci doit toujours accompagner la remorque et peut-être réclamé lors d'un contrôle.

Dès qu'un véhicule, neuf ou non, est

équipé d'un crochet de remorque, il doit être contrôlé dans un centre agréé. N'oubliez pas de signaler votre remorque à votre assureur.

Quel est le montant à payer ?

- Jusqu'à une MMA de 500 kg : **36,04 €**
- Si la MMA est comprise entre 501 kg et 750 kg : **74,84 €**

MONTANT DE L'AMENDE :

2x le montant de la taxe non payée (avec un minimum de 100€)

Comment se mettre en ordre en matière de taxe de circulation ?

Le formulaire de déclaration est disponible via la rubrique « formulaire en ligne » du site **www.wallonie.be**.

Il est également disponible dans leurs bureaux.

Par la suite, une invitation à payer cette taxe vous sera transmise chaque année jusqu'à ce que vous les avertissiez formellement de la fin d'utilisation de la petite ou de la grande remorque sur la voie publique.

Contact

Service public de Wallonie
Direction Générale Opérationnelle de la Fiscalité (DGO7)
Département de la fiscalité des véhicules
Avenue Gouverneur Bovesse, 29
5100 Jambes
Tel : 081 330 001
info.fiscalite.vehicule@spw.wallonie.be



La sécurité n'a pas d'âge...

La Zone de Police Mons-Quévy et le service Egalité des chances et citoyenneté organisent, le temps d'un après-midi, une animation seniors. Le but est de sensibiliser, via des échanges et une information théorique, les aînés à la sécurité routière grâce à l'intervention de policiers du Centre de Formation à la Sécurité Routière. Le tout a lieu dans un esprit convivial et privilégiant les échanges. Un goûter est offert par la CPAS à la fin de la séance.

INFOS PRATIQUES :

Le 24/03 et le 21/04 de 13h30 à 16h00
GRATUIT

Pôle d'Accueil – CPAS de Mons
Rue Lamir, 29-31 – 7000 Mons

Inscriptions indispensables (Places limitées)
Service Egalité des chances (CPAS de Mons)
065 41 23 71

PIÉTONS : RAPPEL !



Plusieurs accidents avec piétons dernièrement nous amènent à vous rappeler ces quelques règles de base :

- **Ne pas traverser de travers ou en zigzag**
- **Ne pas s'arrêter au milieu**
- **Emprunter du passage pour piétons s'il est à moins de 30m**
- **Respecter les feux**
- **Respecter les injonctions des agents**

Le montant de l'amende est de minimum 55€

Les piétons doivent traverser la chaussée perpendiculairement à son axe ; ils ne peuvent s'y attarder ni s'y arrêter sans nécessité (ART. 42.4.1)

Quand il existe un passage pour piétons à une distance de 30 mètres environ, les piétons sont tenus de l'emprunter (ART 42.4.1)

Aux endroits comportant des signaux lumineux de circulation bicolores pour piétons, ceux-ci ne peuvent s'engager sur la chaussée tant que les signaux ne les y autorisent pas (ART 42.4.2) : respecter la phase rouge et la phase verte du feu

Aux endroits où la circulation est réglée par un agent qualifié ou par des signaux lumineux de circulation sans signaux lumineux de circulation bicolores pour piétons, ceux-ci ne peuvent s'engager sur la chaussée qu'en se conformant aux injonctions des agents qualifiés ou aux indications des signaux lumineux de circulation (ART. 42.4.3)

Aux endroits où la circulation n'est réglée ni par un agent qualifié, ni par des signaux lumineux de circulation, les piétons ne peuvent s'engager sur la chaussée qu'avec prudence en tenant compte des véhicules qui s'approchent (ART. 42.4.4)

Police Mag n° 38 / Mars 2016

Paraît quatre fois par an
Éditeur responsable : Marc Garin
Commissaire divisionnaire – Chef de Corps
Boulevard Saintelette, 76 – 7000 Mons
Numéro général : 065 97 9000

Rédaction :

Stéphanie Coupez – Chargée de communication
stephanie.coupez@policemonsquevy.be – 065 97 91 52
David Schiavone
Laura Van den Abeele et Mélissa Rousseau – Stagiaires en communication

Photos : David Schiavone – Stéphanie Coupez

Photo de couverture : David Schiavone

Remerciements : Service circulation et INPP Devise

Gestion et coordination en imprimerie :
Daniel Grasselli – 0475 814 526

Tirage : 45.000 exemplaires, distribués gratuitement dans tous les foyers montois et de Quévy.

[policemonsquevy](https://www.facebook.com/policemonsquevy)

[@policemonsquevy](https://twitter.com/policemonsquevy)



Police
Mons-Quévy